

Opinion | Impôt minimum mondial : y a-t-il une « moralité » des affaires ?

Les règles de l'optimisation fiscale permettent à des grands groupes de payer très peu d'impôts au regard de leur chiffre d'affaires. C'est la loi. En la modifiant, se pose la délicate question de l'éthique des affaires, explique Eric Gardner de Béville.



« Cette réforme de l'impôt minimum mondial risque de se heurter aux difficultés de la 'moralité des affaires' qui est, par essence, très évolutive. » (Shutterstock)

Par **Eric Gardner de Béville** (membre du Cercle Montesquieu)

Publié le 12 août 2021 à 07:07 | Mis à jour le 12 août 2021 à 07:21

Les projecteurs de la fiscalité sont braqués sur les **Gafam** (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). Les doigts accusateurs pointent les sociétés qui ne paient pas assez

d'impôts. C'est ainsi qu'est née l'idée de la taxe dite « universelle », pour contraindre les sociétés à payer un impôt minimum.

On s'étonne que Nike, avec un chiffre d'affaires cumulé en 2018, 2019 et 2020 de 4,1 milliards de dollars, a eu un taux d'imposition de - 18 %, selon le « New York Times ». Dans certains pays, Google, Facebook, Amazon et Starbucks n'ont pas payé d'impôts - ou très peu - malgré des chiffres d'affaires importants. Pourtant, ces sociétés n'ont rien fait d'illégal. Elles ont tout simplement profité des diverses réglementations qui permettent d'agir ainsi.

Attirer les investisseurs

De nombreux pays proposent des schémas fiscaux pour attirer des investissements et favoriser l'embauche de salariés locaux. L'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg sont des « champions » du genre, ainsi que la Belgique et la Suisse, notamment pour des particuliers fortunés, ou les paradis fiscaux plus exotiques de Singapour, du Panama ou des Iles Caïmans.

La France a aussi eu son lot de fiscalité « favorable ». Les « zones d'entreprises » créées en 1986, à Dunkerque, La Ciotat et La Seyne, avaient pour but d'attirer des investisseurs et d'enrayer le chômage massif dû à la fermeture des chantiers navals. Les sociétés qui s'implanteraient ne payeraient pas d'impôt sur les bénéfices pendant dix ans.

Coca-Cola, Dupont de Nemours, American Cyanamide (herbicides) ou Ajinomoto (agroalimentaire) sont aussitôt arrivés et en ont largement profité. Elles ont créé de nombreux emplois dans des zones sinistrées. Certes, elles n'ont pas payé d'impôts pendant dix ans, mais tel était le « contrat ». Rien d'anormal ni d'illégal.

Optimisation fiscale

Il en va de même pour l'optimisation fiscale, c'est-à-dire le fait d'utiliser habilement les lois et la fiscalité pour faire des montages juridiques, payer moins d'impôts et donner plus de dividendes aux actionnaires. Ici aussi, rien d'anormal ni d'illégal. On connaît tous l'adage « dura lex, sed lex » (« la loi est dure, mais c'est la loi ») ; on serait tenté ici de dire « dulce lex, sed lex ».

Comment justifier que des sociétés gagnent des millions d'euros et ne payent pas d'impôts ? Au-delà de la simple et stricte application des lois, n'y a-t-il pas un juste milieu entre le zéro-impôt et le trop-d'impôt ?

Ces sociétés peuvent-elles payer zéro impôt, tandis que leurs employés payent des impôts à des taux de 45 % et plus, selon les pays ? Pourquoi les salariés consentiraient-ils à l'impôt si leur employeur fait de l' **optimisation fiscale** pour n'en payer aucun ? Il ne s'agit pas de marxisme illuminé, mais de simple bon sens et de justice sociale.

CHRONIQUE - Impôts : la fin de la concurrence entre les Etats, tournant majeur

Dans un monde qui aspire à plus de justice et d'équité, de telles situations d'écarts entre sociétés et employés, voire entre riches et pauvres, sont de plus en plus inacceptables pour un nombre croissant d'individus.

« Moralité » des affaires

En droit, on distingue les individus des sociétés en parlant de « personnes physiques » et de « personnes morales ». Il peut paraître cocasse de dire « personne morale » dans le contexte de l'optimisation fiscale où, justement, la morale est largement bafouée.

Il pourrait toutefois être hasardeux de moraliser les affaires. Il ne s'agit pas de dire que le monde des affaires est amoral ou contraire à la morale. En revanche, vouloir imposer la morale dans les affaires pose la très délicate question de savoir quelle serait cette morale ? Et qui en déciderait ? Cette réforme de l'impôt minimum mondial risque donc de se heurter aux difficultés de la « moralité des affaires » qui est, par essence, très évolutive. Toutefois, si les salariés personnes physiques payent leurs impôts, les personnes morales ne devraient-elles pas aussi toutes en payer ?

Eric Gardner de Béville, est juriste et membre du Cercle Montesquieu.

Eric Gardner de Béville

